

SENSIBILISER AUX CRIMES CONTRE LE PATRIMOINE



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

SENSIBILISER AUX CRIMES CONTRE LE PATRIMOINE

Olaia Fontal, Pablo de Castro
et Alejandra López-Mera

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Division publications et identité visuelle (DPIV), Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Division Culture et Patrimoine pour la Démocratie, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex, Courriel : culture.heritage@coe.int

Conception de la couverture et mise en page : Division publications et identité visuelle (DPIV), Conseil de l'Europe

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale de la DPIV.

Photo couverture : Shutterstock

© Conseil de l'Europe, avril 2026
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

INTRODUCTION	5
Présentation du projet	5
Ce qu'il faut savoir avant de commencer	6
Groupe d'âge couverts par le projet	11
Présentation de l'approche pédagogique	13
Cadres possibles	15
Objectifs du projet	15
Structuration des activités	15
Progresser dans la connaissance des crimes contre le patrimoine	16
PROGRAMME 1 : CONNAÎTRE – COMPRENDRE – RESPECTER	17
1. Détectives du patrimoine (jeu de rôles)	17
2. Pour ne pas oublier	18
3. Carte du patrimoine en péril	18
4. Le patrimoine sur les lieux de conflit	19
5. Perdu, retrouvé	19
6. Les conservateurs de musée	20
7. Promenade patrimoniale	20
8. Non au pillage !	21
9. Le patrimoine au fil du temps	21
10. Photographies d'un patrimoine fragile	22
11. La restitution d'un bien culturel (jeu de rôles)	23
12. Prévention des crimes contre le patrimoine : campagne d'affichage	23
13. Quiz : « Et ça, c'est légal ? »	24
14. Chasse au trésor	24
15. Crimes contre le patrimoine : frise chronologique	25
16. Patrimoine en péril, le dilemme (débat)	25
17. Cartes et statistiques	26
18. Mon patrimoine, mon histoire (atelier créatif)	26
19. Création de brochures	27
20. Chronologie des attaques contre le patrimoine	28
21. Clio et la sculpture grecque (récit)	28

PROGRAMME 2 : VALORISER – SENSIBILISER – CONSERVER	29
22. Combien le patrimoine culturel vaut-il ? (débat)	29
23. En reportage	29
24. Procès d'un voleur d'objets d'art	30
25. La fabrique de faux documents	31
26. Le marché des objets volés	31
27. Vidéos sur la protection du patrimoine culturel	32
28. Campagne d'information	35
29. Le juste prix	36
30. Festival de ciné ma	37
31. Who's who ? (jeu)	40
32. La ronde des indices	41
COMPETENCES SUR LE SUJET DES CRIMES CONTRE LE PATRIMOINE : GRILLE D'EVALUATION	49
Comment utiliser ce tableau ?	49
TABLEAU DES ACTIVITES ET DES LIEUX ADAPTES A LEUR ORGANISATION	53
LES AUTEURS	55

Introduction

Présentation du projet

Le projet « Sensibiliser aux crimes contre le patrimoine » est une initiative pédagogique liée à la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, dite « Convention de Nicosie ».

Il s'articule sur le processus suivant, applicable à l'ensemble des apprentissages sur les enjeux de patrimoine (Fontal, 2003¹) :

- ▶ **Connaître** : acquérir, y compris par l'expérience, des connaissances théoriques, mais aussi relatives aux processus touchant le patrimoine et aux comportements à adopter à son égard.
- ▶ **Comprendre** : savoir dans quel contexte s'inscrit le patrimoine afin d'en comprendre l'origine, la signification et les évolutions.
- ▶ **Respecter** : adopter un état d'esprit et des comportements positifs, favorables à l'intégrité matérielle et conceptuelle du patrimoine.
- ▶ **Valoriser** : identifier et faire connaître les qualités du patrimoine culturel.
- ▶ **Conserver** : entretenir et préserver le patrimoine culturel, sur le plan matériel comme conceptuel.
- ▶ **Apprécier** : faire l'expérience, à titre individuel, de ce que le patrimoine culturel représente et de ce qu'il peut nous apporter.
- ▶ **Transmettre** : confier à autrui et/ou aux générations suivantes son propre patrimoine culturel et les valeurs qui lui sont attachées.

Le projet comprend des activités pédagogiques axées sur chacun de ces aspects (32 activités en tout).

Les activités sont variées : jeux de rôles, de cartes et de plateau, idées de concours pour les élèves et les enseignants, activités participatives de production de créations audiovisuelles à diffuser en ligne.

1. O. Fontal (2003), *La educación patrimonial: teoría y práctica para el aula, el museo e internet*, Ediciones Trea, Gijón.

Le projet « Sensibiliser aux crimes contre le patrimoine » englobe aussi l'élaboration de contenus, à déployer sur internet ou sur appareils mobiles, pour sensibiliser au patrimoine par des stratégies de ludification et d'« édu-communication² ».

Les supports proposés sont imprimables, téléchargeables au format Pdf ou accessibles via des QR codes.

Ce qu'il faut savoir avant de commencer

1. Pourquoi le patrimoine culturel compte-t-il autant ?

L'accès au patrimoine culturel est un droit humain fondamental, protégé par des textes tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976. L'un des documents majeurs sur ce sujet est la Déclaration de Fribourg (2007), consacrée aux droits culturels et à la préservation du patrimoine culturel.

Chaque personne a le droit de profiter des biens qui constituent son patrimoine culturel. L'absence d'accès à ces biens peut la couper de son histoire, de ses coutumes et de ses traditions. La protection du patrimoine culturel est donc essentielle à l'exercice des droits culturels. Or, il devient difficile d'accéder à un patrimoine, sans parler d'en apprécier toute la valeur ou de lancer une mobilisation citoyenne pour le défendre, lorsqu'il est en mauvais état ou réduit à la portion congrue. À cet égard, les individus et les communautés ont le droit de protéger et de conserver leur patrimoine culturel, ce qui suppose à la fois la préservation des biens culturels et la possibilité de les transmettre aux générations futures. L'endommagement ou la destruction du patrimoine culturel, du fait d'une guerre, d'une catastrophe naturelle, du pillage ou du trafic, violent le droit de chacun à préserver son identité.

Les droits culturels sont, par ailleurs, étroitement liés à la diversité culturelle. Le patrimoine culturel change selon les communautés, les régions et les pays, et sa préservation va de pair avec le respect et la valorisation de cette diversité. La protection du patrimoine culturel contribue à préserver la diversité des traditions et des expressions culturelles. Les droits culturels protègent

-
2. Champ théorique qui s'intéresse aux relations dialogiques entre les différents médias, de tous types : « grand public », « traditionnels », « nouveaux », « sociaux » ou fondés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi qu'aux effets de ces relations sur l'environnement éducatif et sur ses principaux acteurs : élèves, enseignants et parents (J.-C. Mateus et M.-T. Quiroz-Velazco (2017), « [Educommunication: a theoretical approach of studying media in school environments](#) », *Dialogos* vol. 14, n° 26, pp. 152-63.

nos identités en veillant à ce que notre patrimoine soit accessible et à ce qu'il nous soit possible d'entretenir, de préserver et de transmettre nos traditions.

Le patrimoine est le reflet de croyances, de coutumes et de valeurs qui se sont transmises de génération en génération. Ce legs culturel a un effet direct sur la perception que chaque personne a d'elle-même et de son entourage. Le patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, permet à chacun de rester lié à son passé et de se construire une identité ; sa transmission joue aussi un rôle de fil conducteur, elle assure la continuité de la mémoire collective.

Le trafic et les autres infractions de même gravité, comme l'endommagement et la destruction de biens culturels, comptent parmi les plus grands défis qui pèsent sur la protection du patrimoine. Ils violent les droits culturels des communautés touchées en empêchant leurs membres d'accéder à des biens qui font partie de leur identité et donc de connaître, de comprendre et d'apprécier les biens en question.

Quand des biens culturels (sculptures, tableaux, objets archéologiques...) sont volés ou exportés illégalement, ils sont aussi arrachés à leur contexte. La lutte contre le trafic de biens artistiques et culturels fait partie de la défense des droits culturels, car elle contribue à ce que les populations concernées conservent la jouissance de ce patrimoine.

2. Quel est l'objectif de la Convention de Nicosie ?

La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, connue sous le nom de Convention de Nicosie (STCE n° 221, 2017) prend en compte d'autres conventions telles que la Convention culturelle européenne (STE n° 18, 1954), la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (STE n° 66, 1969 ; version révisée, STE n° 143, 1992), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (STE n° 121, 1985), la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STE n° 199, 2005), la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 30, 1959) et la Convention européenne d'extradition (STE n° 24, 1957).

La Convention de Nicosie a pour objectif :

- ▶ de prévenir et de combattre la destruction, les dommages et le trafic de biens culturels en prévoyant l'incrimination de certains actes ;
- ▶ de renforcer la prévention du crime et la réponse de la justice pénale concernant toutes les infractions pénales visant des biens culturels ;

- ▶ de promouvoir la coopération nationale et internationale dans la lutte contre les infractions pénales visant des biens culturels, et ainsi de protéger les biens culturels.

Son champ d'application couvre la prévention, les enquêtes et les poursuites concernant les infractions pénales visant des biens culturels meubles et immeubles – que nous nommerons dans ce document « crimes contre le patrimoine ».

3. Quels sont les principaux crimes contre le patrimoine ?

La Convention se concentre sur trois types d'infractions pénales visant les biens culturels :

- ▶ la destruction et le vol, dont la spoliation et les fouilles et prélèvements illégaux ;
- ▶ la détérioration de biens culturels, pour diverses raisons, y compris le vandalisme motivé par des considérations idéologiques ou politiques. Des dommages peuvent aussi survenir de manière collatérale, lorsque d'autres actions illégales ont des conséquences sur le patrimoine culturel ;
- ▶ le trafic, c'est-à-dire la mise en vente de biens sur le marché de l'art et des antiquités dans le but d'en tirer un avantage économique.

La Convention couvre les infractions spécifiques suivantes :

- ▶ le vol et les autres formes d'appropriation illégale ;
- ▶ les fouilles et les prélèvements illégaux ;
- ▶ l'importation illicite ;
- ▶ l'exportation illicite ;
- ▶ l'acquisition ;
- ▶ la mise sur le marché ;
- ▶ la falsification de documents ;
- ▶ la destruction et la détérioration.

4. La contrefaçon est-elle concernée ?

La fabrication et la vente d'objets d'art falsifiés n'entrent pas dans le champ de la Convention, car elles n'ont pas d'impact direct sur la conservation du patrimoine culturel. Elles ont cependant des implications éthiques, économiques et culturelles qui peuvent aussi être abordées dans le cadre de l'éducation au patrimoine.

5. Quels types de biens la Convention de Nicosie protège-t-elle³?

La Convention protège les biens culturels meubles et immeubles.

Biens culturels meubles

Le terme « bien culturel meuble » désigne tout objet situé sur terre ou sous l'eau, ou prélevé de tels sites, qui, à titre religieux ou profane, est classé, défini ou spécifiquement désigné par toute Partie à la Convention de Nicosie ou à la Convention de l'Unesco de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels⁴ comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'ethnologie, l'histoire, la littérature, l'art ou la science, et qui appartient aux catégories ci-après :

- ▶ les collections et spécimens rares de zoologie, de botanique, de minéralogie et d'anatomie et les objets présentant un intérêt paléontologique ;
- ▶ les biens concernant l'histoire, y compris l'histoire des sciences et des techniques, l'histoire militaire et sociale ainsi que la vie des dirigeants, penseurs, savants et artistes nationaux, et les événements d'importance nationale ;
- ▶ le produit des fouilles archéologiques (régulières ou clandestines) ou des découvertes archéologiques ;
- ▶ les éléments provenant du démembrement de monuments artistiques ou historiques ou de sites archéologiques ;
- ▶ les objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge, tels qu'inscriptions, monnaies et sceaux gravés ;
- ▶ le matériel ethnologique ;
- ▶ les biens d'intérêt artistiques tels que :
 - tableaux, peintures et dessins faits entièrement à la main sur tout support et en toutes matières (à l'exclusion des dessins industriels et des articles manufacturés à la main) ;
 - productions originales de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières ;
 - gravures, estampes et lithographies originales ;
 - assemblages et moulages artistiques originaux, en toutes matières ;

3. Pour plus d'informations, voir le document : [La Convention de Nicosie en 10 questions et réponses](#).

4. <https://www.unesco.org/fr/fight-illicit-trafficking/about>.

- ▶ les manuscrits rares et incunables, livres, documents et publications anciens d'intérêt spécial (historique, artistique, scientifique, littéraire, etc.), isolés ou en collections ;
- ▶ les timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, isolés ou en collections ;
- ▶ les archives, y compris les archives phonographiques, photographiques et cinématographiques ;
- ▶ les objets d'ameublement ayant plus de cent ans d'âge et les instruments de musique anciens.

Biens culturels immeubles

Tout monument, groupe de constructions, site ou structure de toute autre nature, situé sur terre ou sous l'eau, qui, à titre religieux ou profane, est défini ou spécifiquement désigné par toute Partie à la Convention de Nicosie ou par toute Partie à la Convention de l'Unesco de 1970 comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'ethnologie, l'histoire, l'art ou la science ou placé sur une liste conformément aux articles 1 et 11 (paragraphe 2 ou 4) de la Convention de l'Unesco de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

6. Quel rôle l'éducation joue-t-elle dans la prévention des crimes contre le patrimoine ?

En plus des mesures relevant du droit pénal, la Convention de Nicosie recommande à ses États parties d'appliquer des mesures de prévention, afin de réduire la probabilité que des infractions couvertes par la Convention soient commises. L'approche éducative est importante pour éviter les sanctions pénales, qui ne devraient intervenir qu'en dernier ressort.

L'importance de l'éducation est également soulignée dans la Déclaration de Reykjavik, principal texte issu du 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe :

Dans le cadre de notre travail de promotion des droits de l'enfant, nous soulignons l'importance de l'éducation pour donner aux enfants et aux jeunes les références nécessaires pour grandir en intégrant nos valeurs démocratiques dans des sociétés culturellement diverses et prendre une part active à la protection de notre patrimoine culturel. (Conseil de l'Europe 2023, p.5).⁵

L'éducation au patrimoine, en assurant un travail de sensibilisation, peut aider à prévenir les comportements criminels. Les personnes qui connaissent la valeur

5. Conseil de l'Europe (2023), *Unis autour de nos valeurs – Déclaration de Reykjavik*, 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe.

collective des biens culturels ont davantage conscience des risques de détérioration ou de destruction et sont donc moins susceptibles de commettre elles-mêmes de tels actes.

7. Dans quel modèle la théorie et la pratique de l'éducation au patrimoine s'inscrivent-elles ?

Par « éducation au patrimoine », on entend l'ensemble des processus d'enseignement et d'apprentissage sur les questions de patrimoine. La Séquence de l'éducation au patrimoine (proposée par Fontal, 2003) repose sur ces prémisses : personne ne se préoccupe de ce qui n'a aucune valeur, et il est impossible de reconnaître de la valeur à quelque chose qu'on ne connaît pas, qu'on ne comprend pas et qu'on ne respecte pas. Prendre le chemin inverse, c'est-à-dire aider à connaître, comprendre et respecter le patrimoine, augmente les chances que chacune et chacun en prenne soin et en assure la conservation.

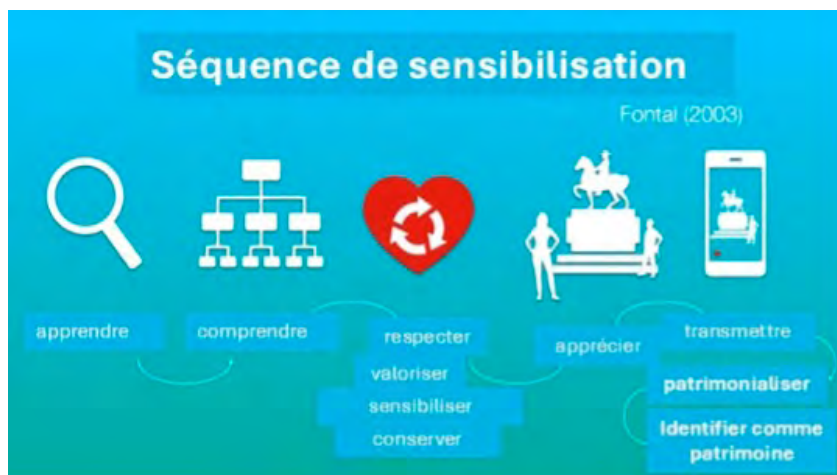


Figure 1 : La séquence de l'éducation au patrimoine (Fontal 2003).

Groupes d'âge couverts par le projet

Le projet s'adresse aux filles et garçons de 10 à 16 ans, âges auxquels le degré de maturité affective et cognitive et les traits psychologiques, sociaux et culturels associés favorisent une pédagogie pertinente. Du point de vue psychologique, les jeunes de ce groupe d'âge se trouvent dans une phase de leur développement où ils cherchent à comprendre leur place dans le monde, commencent à acquérir des valeurs fortes et développent leurs capacités d'empathie et de jugement critique. À partir de 10 ans, le développement

de la pensée abstraite et morale commence. Les enfants sont donc capables de saisir des notions plus complexes, comme la vision du patrimoine comme un bien commun et donc l'impact des crimes commis contre lui. Au cours de l'adolescence, les jeunes commencent à réfléchir aux questions éthiques et morales, comme l'importance de préserver ce qui appartient à tout le monde et non uniquement à un individu, ou le concept de propriété symbolique. On peut déjà recourir à des dilemmes éthiques simples sur les enjeux de patrimoine pour stimuler chez eux le jugement moral et l'analyse critique.

Par ailleurs, entre 10 et 16 ans, la sensibilité aux injustices et la préoccupation pour les problèmes mondiaux se renforcent. C'est donc le moment idéal pour établir des liens entre la protection du patrimoine et des valeurs telles que l'équité et la durabilité culturelle. De plus, au début de l'adolescence, l'empathie pour autrui commence à dépasser le cercle immédiat (famille et amis) pour s'étendre à des groupes plus vastes, comme les populations passées et à venir. Cela peut aider à comprendre des concepts comme celui de patrimoine local, national, ou de patrimoine de l'humanité. À cet âge, on peut aussi s'appuyer sur les réactions émotionnelles suscitées par les cas d'endommagement ou de destruction de patrimoine pour amorcer, chez les jeunes, un rapport plus intime au patrimoine et une sensibilisation au besoin de le préserver. Cela peut les conduire à assumer leur part de responsabilité à l'égard du patrimoine.

Contrairement aux enfants, qui ont des réactions plus immédiates, les jeunes sont de plus en plus capables d'appréhender les conséquences à long terme. À partir d'environ 12 ans, ils commencent à saisir le rapport entre les actions et leurs effets futurs. On peut donc aborder avec eux les effets des crimes contre le patrimoine – comme la perte irréversible d'une histoire, d'une culture ou d'une mémoire. Tout cela permet aussi de travailler, avec des enfants de 10 à 16 ans, des attitudes comme le respect, la responsabilité et le sens de la justice et de mettre ces attitudes en rapport avec la conservation du patrimoine. Ils ont également assez d'esprit critique pour juger, évaluer, et même se projeter dans un cas pratique pour prendre position ou peser différentes solutions.

Du point de vue social, les jeunes sont en train de devenir des citoyens responsables et conscients de la valeur de leur patrimoine culturel. À cet âge, ils sont prêts à mesurer l'importance du sentiment d'appartenance et du sens des responsabilités. Il est essentiel qu'ils comprennent qu'en tant que membres de la société, ils sont liés aux générations passées et peuvent commencer à jouer un rôle dans le renforcement de l'identité collective. À cet égard, les jeunes sont capables de comprendre que protéger le patrimoine aujourd'hui, c'est faire en sorte que d'autres puissent l'apprécier demain – qu'ils lèguent en fait le patrimoine aux générations futures. Enfin, les jeunes de ce groupe d'âge sont capables de mesurer l'impact social des crimes culturels. Les plus âgés,

en particulier, peuvent reconstituer les effets du trafic d'objets d'art ou de la destruction de monuments sur l'ensemble de la société, dont ces méfaits sapent à la fois l'histoire et l'économie.

Du point de vue culturel, le respect du patrimoine favorise le respect de la diversité culturelle et l'idée d'un patrimoine commun à toute l'humanité. Sensibiliser les jeunes à la valeur du patrimoine renforce leur sens de l'identité et favorise le dialogue interculturel. De plus, l'identité culturelle est étroitement liée à l'estime de soi : en apprendre plus sur leur propre patrimoine permet aux jeunes de comprendre qui ils sont et quel patrimoine les caractérise. Chaque élément de patrimoine renferme des histoires uniques, exceptionnelles, qui relient les personnes à leur culture locale, nationale et internationale. Ces différents éléments reflètent non seulement l'histoire d'une communauté, mais aussi la richesse des cultures du monde (et par extension, de l'humanité elle-même), et conduisent à respecter et admirer des cultures différentes. Ainsi reconnues et valorisées, les différences deviennent la manifestation de la richesse interculturelle.

Entre 10 et 16 ans, il est également possible de comprendre, par empathie avec les différentes cultures et identités, que l'ampleur de la destruction de patrimoine dans le monde entier constitue une perte pour toute l'humanité. Les destructions et les pillages affectent non seulement les régions concernées, mais aussi une partie des connaissances que nous partageons sur notre histoire ; en un mot, l'histoire de l'humanité.

Présentation de l'approche pédagogique

Compte tenu des aspects sociaux, psychologiques et culturels évoqués ci-dessus, une éducation au patrimoine visant à faire connaître et à prévenir les crimes contre le patrimoine devrait être pratique, fondée sur la réflexion, interactive et concrète. Il ne faut pas seulement intéresser les jeunes, mais aussi leur faire prendre conscience du rôle essentiel qu'ils ont à jouer pour protéger activement le patrimoine culturel. À terme, le but est d'asseoir la conservation du patrimoine sur des bases solides en amenant les jeunes générations à comprendre la valeur du patrimoine et les conséquences de sa perte.

1. Pratique

Les activités pratiques, fondées sur l'apprentissage par l'expérience, permettent aux jeunes de mettre directement les concepts en rapport avec des situations de la vie réelle, ce qui favorise leur implication et leur participation active. De plus, la possibilité d'interagir directement (souvent *in situ*) avec des éléments culturels et patrimoniaux les rapproche de leur patrimoine et de leur contexte

culturel. Cette proximité peut les conduire à forger des liens sociaux, culturels et même affectifs avec le patrimoine, et donc promouvoir un degré de sensibilisation assez élevé pour les inciter à en prendre soin. On se préoccupe mieux de ce qu'on reconnaît comme « de valeur ».

2. Fondée sur la réflexion

Prendre conscience de la détérioration du patrimoine culturel et des menaces qui pèsent sur lui suppose d'exercer son esprit critique et ses capacités d'analyse. En réfléchissant aux conséquences des atteintes au patrimoine, les jeunes aiguisent leur sens des responsabilités individuelles et collectives. Sur le plan social, il est important de les associer au débat sur l'importance du patrimoine dans le monde d'aujourd'hui et sur la construction de toutes les formes d'identité culturelle. Ils apprennent ainsi la tolérance et le respect de la diversité inhérente au patrimoine. Parler avec les jeunes de questions telles que le pillage et la destruction de patrimoine, ainsi que de sa préservation, leur fait prendre conscience de son importance sociale. Il convient, par ailleurs, de les sensibiliser au devoir de dénoncer ou de porter à l'attention des autorités toute situation d'atteinte au patrimoine culturel, y compris, suivant le principe de l'empathie culturelle, s'ils ne considèrent pas le patrimoine en question comme « le leur ».

3. Interactive

L'intégration de dynamiques participatives (jeux, simulations, débats...) rend l'apprentissage vivant et crée un environnement responsabilisant pour les élèves. Les travaux interactifs, en stimulant le dialogue et l'échange d'idées, renforcent les liens entre élèves et favorisent la tolérance envers la diversité des opinions et même les divergences, qui demandent à être débattues, analysées et résolues. Cette interaction entre positions différentes est indispensable à la prise de conscience collective de l'importance que revêt la protection du patrimoine.

4. Concrète

En reliant les apprentissages à l'environnement immédiat des élèves, on sort de l'abstraction pour rendre ces apprentissages pertinents et concrets. Cela suppose de montrer aux élèves en quoi les crimes contre le patrimoine affectent directement l'environnement, les populations concernées et leur identité, et donc les affectent eux aussi. Une pédagogie concrète les aide à établir un rapport entre le patrimoine et les valeurs communes à leur entourage et à leur génération, à prendre conscience des liens qui unissent les gens aux objets. En s'en prenant aux objets, on s'en prend aussi aux personnes et aux références

qui constituent leur identité. Les jeunes noueront des relations plus fortes avec les valeurs culturelles et se sentiront davantage investis du devoir de les protéger si le patrimoine s'inscrit dans leur histoire personnelle et collective.

Cadres possibles

Le projet « Sensibilisation aux crimes contre le patrimoine » est conçu pour être déployé en classe, dans des centres culturels, dans des musées, sur des sites archéologiques et même dans des environnements numériques, pour certaines activités. Tous ces cadres peuvent être utilisés de manière individuelle, transversale ou dans de multiples combinaisons.

Objectifs du projet

1. Proposer aux élèves, sur la base de la Convention de Nicosie, un projet pédagogique sur les infractions pénales visant le patrimoine culturel.
2. Sensibiliser les enseignants au problème de la destruction, du vol, de la détérioration et du trafic de biens culturels.
3. Offrir une base théorique et méthodologique sur laquelle concevoir et développer des activités pédagogiques destinées à sensibiliser les jeunes, de 10 à 16 ans, à l'importance de prendre soin du patrimoine culturel et d'en assurer la conservation.
4. Proposer une structure didactique fondée sur la Séquence de l'éducation au patrimoine, dans laquelle inscrire des idées, des activités et des ressources pédagogiques pour œuvrer à la prévention des crimes visant le patrimoine culturel.

Structuration des activités

Le projet repose sur la Séquence de l'éducation au patrimoine (Fontal, 2003), qui organise le processus d'apprentissage en deux phases reliées par un moment clé – celui de la prise de conscience. Ces phases consistent d'abord à faire connaître, comprendre et respecter, puis valoriser, sensibiliser, conserver, apprécier et transmettre notre patrimoine culturel. Sur la base des processus et des valeurs liées à la conservation, nous insistons sur deux axes correspondant à deux programmes distincts.

Axe n° 1 : Connaître – comprendre – respecter

On ne peut respecter le patrimoine culturel sans argumentaire, sans savoir *pourquoi*. Pour réunir tous les arguments, il faut trouver les bonnes réponses aux différentes questions sur le sujet ; plus on a de réponses, mieux on comprend. Mais avant de comprendre... il faut connaître. C'est tout un processus : nos connaissances sur les biens culturels et sur les crimes qui peuvent les viser influencent, à moyen et long terme, notre manière de les appréhender.

Axe n° 2 : Valoriser – sensibiliser – conserver

Le second axe s'articule naturellement avec le premier : dès lors qu'on respecte une chose, on peut commencer à lui trouver de la valeur. La valeur n'est pas inhérente aux objets : ce sont les personnes qui la leur attribuent. Or, les éléments constitutifs de la valeur ne sont pas immuables. Pour pouvoir trouver de la valeur à quelque chose, il faut en avoir l'occasion et savoir comment. Le processus de valorisation n'est pas automatique, il s'apprend. À partir du moment où l'on est capable de valoriser un objet, on peut s'y dire « sensible », car son sort nous concerne, nous touche et nous préoccupe. De ce point de vue, sensibiliser au patrimoine culturel, c'est faire passer un cap – celui qui mène de la négligence à la protection. On prend soin des objets de valeur ; on les protège, les entretient, on les restaure lorsqu'ils s'abîment. À l'inverse, on peut facilement ignorer, négliger, voire détruire les éléments auxquels on ne reconnaît pas de valeur suffisante ou pertinente à nos yeux. Enseigner la valeur des choses n'en est que plus nécessaire.

Progresser dans la connaissance des crimes contre le patrimoine

Chacun des deux axes est associé à un programme qui suit la séquence proposée. Les activités du programme 1 viennent avant celles du programme 2. Cependant, quelques activités sont indépendantes et peuvent être combinées à votre gré. Il est conseillé de respecter quand même la logique de la séquence : si on organise une activité de chaque programme, celle du programme 1 doit avoir lieu avant celle du programme 2.

Programme 1

Connaître – comprendre – respecter

1. Détectives du patrimoine (jeu de rôles)

Objectif

Présenter aux élèves les différentes formes d'appropriation illégale de biens culturels et les faire réfléchir à leurs conséquences.

Description

- ▶ L'enseignant-e divise la classe en petits groupes et attribue à chaque groupe un type d'appropriation illégale du patrimoine culturel (vol, fouilles illégales, contrefaçon, etc.). Les groupes ne disent pas aux autres sur quel type de crime ils vont travailler.
- ▶ Chaque groupe prépare, puis joue une scène lors de laquelle le crime en question est perpétré et un-e détective mène l'enquête.
- ▶ Les autres élèves observent et doivent deviner à la fin, à partir des indices, quel crime a été commis.
- ▶ Pour conclure, l'enseignant-e encadre une discussion sur le sujet : pourquoi ces actes sont-ils illégaux et quel est leur impact sur la société ?

Conseil

Avant de commencer, expliquez clairement aux élèves ce qu'est un bien culturel et ce que signifie « appropriation illégale ».

2. Pour ne pas oublier

Objectif

Amener les élèves à mesurer l'importance de conserver une trace des biens culturels pillés ou endommagés.

Description

- ▶ L'enseignant·e montre des images de biens meubles (sculptures, peintures, objets archéologiques) et immeubles (monuments, sites historiques) qui ont été pillés ou endommagés.
- ▶ Les élèves imaginent, puis créent des propositions destinées à garder la mémoire de ce patrimoine : maquettes, dessins, collages...
- ▶ La classe discute du rôle de la Convention de Nicosie dans la lutte contre le pillage et les efforts pour éviter que les biens touchés ne tombent dans l'oubli.
- ▶ Les élèves réfléchissent à l'importance de la coopération internationale dans ce processus.

Conseil

Pour inspirer vos élèves, montrez-leur des exemples réels d'initiatives réussies visant à conserver la mémoire d'éléments de patrimoine perdus ou détériorés.

3. Carte du patrimoine en péril

Objectif

Amener les élèves à identifier les menaces qui pèsent sur le patrimoine et les moyens de le protéger.

Description

- ▶ En groupes, les élèves font des recherches sur les sites ou les biens meubles considérés comme en péril (au niveau local ou international).
- ▶ Chaque groupe rédige un rapport donnant des informations sur ces biens ou sites et sur les périls identifiés.
- ▶ En classe, les élèves élaborent une carte collaborative (sur une grande feuille ou sous forme numérique) localisant les sites en question et les différents périls (conflits, trafic, vandalisme, etc.).

- Les élèves analysent les manières dont la Convention de Nicosie contribue, via la coopération entre différentes autorités, à protéger ces biens.

Conseil

Pour aider les élèves à démarrer leurs recherches, fournissez-leur une liste d'exemples et de ressources en ligne.

4. Le patrimoine sur les lieux de conflit

Objectif

Susciter une réflexion sur les conséquences des conflits armés pour le patrimoine culturel.

Description

- L'enseignant-e présente des exemples historiques de biens pillés ou détruits pendant une guerre.
- En groupes, les élèves préparent une courte pièce montrant le point de vue des populations touchées et celui des personnes en charge de la protection du patrimoine.
- Après chaque pièce, la classe réfléchit aux mesures prévues par la Convention de Nicosie pour prévenir le trafic en situation de conflit.

Conseil

Aidez les élèves à se concentrer non seulement sur les pertes matérielles, mais aussi sur l'impact affectif et culturel.

5. Perdu, retrouvé

Objectif

Familiariser les élèves avec les filières du trafic de biens culturels et les moyens de lutter contre ce trafic.

Description

- Les élèves inventent, puis racontent l'histoire fictive d'un objet culturel pillé, en décrivant son parcours à travers différents pays et les divers protagonistes impliqués.
- Ils reportent les étapes de ce voyage sur une carte du monde.

- ▶ En groupe, ils analysent les instruments prévus par la Convention de Nicosie pour dépister et retrouver ce type d'objet.
- ▶ Pour finir, ils passent en revue les stratégies de prévention et de récupération.

Conseil

Demandez à chaque groupe de préparer, à l'appui de sa présentation, une affiche ou une frise chronologique illustrée.

6. Les conservateurs de musée

Objectif

Sensibiliser les élèves à l'importance de conserver les biens culturels dans les règles de l'art.

Description

- ▶ L'enseignant-e présente des exemples de biens endommagés par le climat, l'humidité ou une mauvaise manipulation.
- ▶ Les élèves simulent des initiatives de conservation préventive : nettoyage, conception de conditionnements sûrs, création d'éléments protecteurs artistiques...
- ▶ La classe réfléchit aux liens entre la conservation des biens et les principes de la Convention de Nicosie.

Conseil

Vous pouvez inviter une personne travaillant dans un musée local ou diffuser des vidéos montrant des processus de restauration.

7. Promenade patrimoniale

Objectif

Sensibiliser les élèves à la valeur du patrimoine local et aux moyens de le protéger.

Description

- ▶ L'enseignant-e organise la visite guidée d'un bâtiment, d'un monument ou d'un site archéologique local.

- ▶ Lors de la visite, les élèves évaluent les risques auxquels ce patrimoine est exposé (vandalisme, négligence, pillage) et proposent des mesures de protection.
- ▶ De retour en classe, ils élaborent un plan d'action pour sensibiliser les habitants à ce sujet.
- ▶ Leur travail est mis en rapport avec les principes de la Convention de Nicosie.

Conseil

Préparez l'itinéraire à l'avance et, si possible, en coordination avec des guides locaux ou avec les autorités municipales.

8. Non au pillage !

Objectif

Amener les élèves à comprendre les effets néfastes du trafic de biens culturels sur l'identité et l'histoire des populations touchées.

Description

- ▶ Par équipes, les élèves conçoivent une campagne, sur supports concrets ou numériques (affiches, vidéos, publications sur les réseaux sociaux...) visant à informer sur les effets du pillage.
- ▶ Ils doivent y intégrer des exemples réels de biens ayant pu être récupérés grâce à des accords internationaux.
- ▶ Ils réfléchissent au rôle des citoyens dans la prévention du pillage.
- ▶ La campagne est présentée au reste de l'établissement scolaire ou aux habitants des environs.

Conseil

Encouragez vos élèves à préparer une exposition ou à partager leur campagne sur les réseaux sociaux de l'établissement.

9. Le patrimoine au fil du temps

Objectif

Montrer aux élèves les effets des efforts de conservation ou, au contraire, de la négligence sur les éléments du patrimoine.

Description

- ▶ Individuellement ou en groupes, les élèves trouvent plusieurs images représentant le même objet culturel à des époques différentes et analysent son état (détérioration, campagnes de restauration...).
- ▶ Ils créent une frise chronologique sur laquelle ils notent les changements constatés et suggèrent des interventions possibles.
- ▶ En se fondant sur la Convention de Nicosie, la classe réfléchit aux pratiques de conservation qui ont été appliquées ou auraient pu/dû l'être.
- ▶ Pour conclure, les élèves conçoivent des propositions visant à protéger des éléments similaires de leur patrimoine local.

Conseil

Aidez vos élèves à accéder aux archives locales ou à des bibliothèques en ligne.

10. Photographies d'un patrimoine fragile

Objectif

Inviter les élèves à évaluer l'état de conservation du patrimoine local et à proposer des solutions.

Description

- ▶ Les élèves prennent des photos de bâtiments ou de monuments historiques locaux.
- ▶ En classe, ils identifient les menaces qui pèsent sur ce patrimoine (vandalisme, négligence, restauration irrespectueuse du lieu...).
- ▶ Ils déterminent les niveaux de risque et dressent une liste des interventions, par ordre de priorité.
- ▶ Ils mettent leurs observations en rapport avec les principes de la Convention de Nicosie.

Conseil

Organisez une exposition photographique dans l'établissement, et communiquez sur vos conclusions hors de l'établissement.

11. La restitution d'un bien culturel (jeu de rôles)

Objectif

Présenter aux élèves les difficultés éthiques et juridiques soulevées par la restitution de biens culturels pillés, ainsi que l'importance de la coopération internationale.

Description

- ▶ L'enseignant·e présente un cas fictif de pillage et d'exportation illicite d'un objet culturel.
- ▶ Répartis en groupes, les élèves assument les rôles suivants : pays d'origine, pays destinataire, organisations internationales.
- ▶ Ils négocient la restitution de l'objet, en exposant leurs arguments respectifs.
- ▶ À la fin de l'activité, ils réfléchissent ensemble aux difficultés juridiques rencontrées et aux principes de la Convention de Nicosie.

Conseil

Pour aider vos élèves, préparez des supports donnant des informations sur des cas réels. Fournissez-leur des ressources leur permettant de comprendre le cadre juridique international.

12. Prévention des crimes contre le patrimoine : campagne d'affichage

Objectif

Familiariser les élèves avec les risques de criminalité visant le patrimoine et leur faire concevoir des messages de prévention.

Description

- ▶ Les élèves effectuent des recherches sur les différents types de crimes visant le patrimoine.
- ▶ En groupes, ils conçoivent des affiches, en associant dessins et messages de prévention.
- ▶ Les affiches sont exposées dans l'établissement ou sur les réseaux sociaux dans le cadre d'une campagne de sensibilisation.

Conseil

Pour veiller à ce que les messages soient clairs et précis, présentez à vos élèves des exemples d'affiches réussies et guidez-les dans leurs recherches.

13. Quiz : « Et ça, c'est légal? »

Objectif

Apprendre aux élèves à distinguer les interventions légales et illégales sur le patrimoine culturel.

Description

- ▶ L'enseignant-e lit à voix haute à la classe différentes situations posant un dilemme.
- ▶ En groupes, les élèves disent s'ils jugent l'action présentée légale ou non et justifient leur réponse.
- ▶ L'enseignant-e donne la réponse correcte et l'explique, en précisant sur quelle base juridique elle se fonde.

Conseil

Pour aider vos élèves à s'approprier le sujet, préparez des exemples issus du contexte local.

14. Chasse au trésor

Objectif

Apprendre aux élèves à identifier les pratiques illégales et à en mesurer les effets sur le patrimoine.

Description

- ▶ L'enseignant-e organise une chasse au trésor à base de devinettes portant sur les pratiques légales et illégales à l'égard du patrimoine.
- ▶ Les élèves doivent donner la bonne réponse pour passer à l'étape suivante.
- ▶ À la fin de la chasse au trésor, les élèves expliquent pourquoi certaines pratiques sont nocives.

Conseil

Veillez à ce que les devinettes soient compréhensibles et en phase avec les résultats d'apprentissage escomptés.

15. Crimes contre le patrimoine : frise chronologique

Objectif

Amener les élèves à découvrir et à analyser les conséquences historiques des crimes contre le patrimoine.

Description

- ▶ En groupes, les élèves effectuent des recherches et créent une frise chronologique donnant des exemples de crimes contre le patrimoine.
- ▶ Ils classent ces crimes en différentes catégories et réfléchissent à leurs effets sur la société.

Conseil

Pour rendre les recherches plus efficaces, commencez par donner quelques exemples.

16. Patrimoine en péril, le dilemme (débat)

Objectif

Exposer les dilemmes éthiques et juridiques posés par la protection du patrimoine en période de conflit.

Description

- ▶ L'enseignant-e présente un cas fictif.
- ▶ En groupes, les élèves assument différents rôles et préparent des arguments.
- ▶ Un débat se tient, conclu par un temps de réflexion.

Conseil

Fournissez des documents de référence ; guidez les groupes pour qu'ils élaborent un argumentaire équilibré.

17. Cartes et statistiques

Objectif

Amener les élèves à interpréter des données sur les crimes contre le patrimoine et à réfléchir à leurs conséquences.

Description

- ▶ Les élèves analysent des données, puis créent des cartes ou des graphiques.
- ▶ Ils participent à des activités complémentaires, comme un jeu de rôles ou l'interprétation d'images.

Conseil

Fournissez des sources de données et expliquez comment procéder pour les analyser.

18. Mon patrimoine, mon histoire (atelier créatif)

Objectif

Souligner la valeur de la diversité culturelle et l'importance de la protéger.

Description

- ▶ Les élèves sélectionnent des objets ou se préparent à raconter des histoires qui représentent bien leur identité culturelle.
- ▶ Un « musée vivant » est organisé pour leur permettre de présenter leurs contributions.
- ▶ Les élèves créent ensemble une fresque qui met ces éléments en rapport avec la Convention de Nicosie.

Conseil

Expliquez la différence entre patrimoine matériel et immatériel et animez un temps de réflexion sur la diversité culturelle.

Patrimoine matériel et immatériel

- ▶ Les exposés du « musée vivant » peuvent porter sur des éléments matériels (objets, vêtements traditionnels, photographies anciennes...) ou immatériels (traditions, anecdotes familiales, chansons, danses...).

- La Convention de Nicosie souligne l'importance du patrimoine culturel pour l'identité, et ce patrimoine est constitué d'éléments matériels aussi bien qu'immatériels.

Diversité culturelle

- Le « musée vivant » met en lumière la diversité des expressions culturelles au sein du groupe. Cela favorise le respect des traditions d'autrui et aide à comprendre en quoi chaque culture contribue au patrimoine commun de l'humanité.
- Dans le même esprit, la Convention de Nicosie vise à préserver la richesse culturelle en la considérant comme une ressource commune à toute l'humanité.

Importance de la protection aux niveaux local et mondial

- En établissant un lien entre leurs histoires personnelles et les concepts utilisés dans la Convention de Nicosie, les élèves comprennent que le patrimoine culturel doit être protégé non seulement par les communautés locales, mais aussi au niveau mondial.
- Cela les aide à mesurer le caractère essentiel de la coopération et des accords internationaux, comme la Convention de Nicosie, pour éviter que pillages, trafics ou conflits ne provoquent la perte de biens culturels.

Éveil à l'importance du patrimoine mondial

- La fresque que les élèves créent ensemble met en évidence les différentes cultures et le fait qu'elles contribuent toutes au patrimoine mondial.
- La fresque souligne l'une des idées au cœur de la Convention, à savoir que chaque culture est l'un des « piliers » du patrimoine mondial et que la protection des biens culturels bénéficie à toute l'humanité.

19. Création de brochures

Objectif

Inviter les élèves à élaborer des supports de sensibilisation aux crimes contre le patrimoine.

Description

- Les élèves effectuent des recherches sur les infractions pénales visant le patrimoine et conçoivent des brochures d'information.
- Les brochures sont distribuées dans l'établissement ou diffusées en ligne.

Conseil

Fournissez des modèles de brochures et des exemples pour aider vos élèves à créer des supports clairs et attrayants.

20. Chronologie des attaques contre le patrimoine

Objectif

Présenter aux élèves l'impact historique des attaques contre le patrimoine culturel.

Description

- ▶ Les élèves effectuent des recherches sur les attaques contre des sites patrimoniaux au cours de l'histoire. Ils en dressent la liste chronologique, assortie d'explications.
- ▶ Ils analysent les causes de ces attaques, leurs conséquences et les mesures de protection potentielles.

Conseil

Avant de commencer, parlez avec vos élèves de la définition des crimes contre le patrimoine et fournissez-en quelques exemples marquants.

21. Clio et la sculpture grecque (récit⁶)

Objectif

Amener les élèves à identifier les différents types de crimes contre le patrimoine et à comprendre qu'il est essentiel de les éviter.

Description

- ▶ L'enseignant·e lit le récit en classe, en montrant les illustrations.
- ▶ Les élèves identifient les infractions pénales mentionnées.
- ▶ Une discussion se tient sur les solutions proposées dans le récit.

Conseil

Avant de commencer, expliquez les différentes catégories d'infractions et préparez des questions pour orienter la discussion.

6. P. De Castro, O. Fontal et J. Consuegra, *Clio and the Greek sculpture (Clio et la sculpture grecque)*, Conseil de l'Europe (à paraître).

Programme 2

Valoriser – sensibiliser – conserver

22. Combien le patrimoine culturel vaut-il ? (débat)

Objectif

Stimuler la réflexion sur la valeur culturelle et sociale des éléments du patrimoine.

Description

- ▶ Les élèves sont répartis en deux équipes et chacune reçoit une position à défendre : l'une est pour l'autorisation de commercialiser certains objets patrimoniaux, l'autre est contre.
- ▶ À l'appui de ses arguments, chaque équipe cite des exemples d'infractions visant le patrimoine (comme l'exportation illicite ou la falsification de documents) et évoque leurs conséquences sur la culture et sur l'histoire.
- ▶ Pour finir, les élèves réfléchissent à ce qu'ils ont appris et aux moyens de protéger les éléments du patrimoine.

Conseils

- ▶ Préparez des supports et expliquez clairement l'objectif ; répartissez les élèves en deux équipes représentant des points de vue opposés.
- ▶ Orientez le débat avec tact, en encourageant les élèves à donner des exemples réels et en répondant à leurs questions si nécessaire.
- ▶ Réfléchissez à tout ce qui s'est dit et passez en revue les moyens de protéger le patrimoine culturel (facultatif : concluez l'activité en créant une affiche ou en élaborant une présentation).

23. En reportage

Objectif

Sensibiliser au problème des importations et des exportations illicites de biens culturels.

Description

- ▶ Les élèves jouent le rôle de journalistes. Ils doivent effectuer des recherches et élaborer un reportage sur une affaire d'importation ou d'exportation illicite d'un objet d'art ou d'un élément de patrimoine.
- ▶ Pour cela, ils « interrogent des experts » sur les effets de ces infractions. Deux façons de procéder sont envisageables : soit certains élèves sont chargés de se documenter sur ce sujet précis, puis endossent le rôle d'experts ; soit les élèves trouvent les informations en regardant des vidéos où s'expriment de vrais spécialistes.
- ▶ À l'issue de ce travail, chaque groupe présente son reportage à la classe. L'activité se conclut par un débat sur les implications juridiques et éthiques.

Conseils

- ▶ Pour donner des idées à vos élèves, fournissez des exemples réels ou des reportages d'actualité récents sur le commerce illégal d'objets d'art.
- ▶ Encouragez la créativité et le travail en équipe et guidez les entretiens en suggérant des questions clés sur les conséquences juridiques, éthiques et culturelles de ce trafic.

24. Procès d'un voleur d'objets d'art

Objectif

Amener les élèves à comprendre les effets des infractions visant les biens culturels et le déroulé du processus judiciaire.

Description

- ▶ Les élèves sont répartis en quatre groupes : juges, procureurs, avocats et accusés. Le procès porte sur un cas fictif de vol d'objet d'art ou de destruction d'un monument historique.
- ▶ Les élèves doivent préparer leurs arguments, ainsi que des éléments de preuve à charge ou à décharge.
- ▶ À l'issue du « procès », le groupe décide du verdict et tient une discussion sur les répercussions juridiques de l'infraction.

Conseils

- ▶ Expliquez clairement les règles de déroulement du « procès » et fournissez à vos élèves une structure simple (introduction, arguments, verdict) pour les aider à monter leur dossier.
- ▶ Pour aider vos élèves à préparer leur rôle et à rassembler leurs preuves, donnez-leur le vocabulaire juridique de base et encouragez-les à tenir des débats équilibrés.

25. La fabrique de faux documents

Objectif

Expliquer le problème de la falsification de documents et les effets de cette infraction sur les biens concernés.

Description

- ▶ Les élèves « jouent aux détectives », selon un scénario fictif : ils découvrent que des documents soi-disant anciens sont des faux.
- ▶ Sur la base d'indices matériels (papier, encre, etc.), ils s'exercent à repérer les signes qui montrent qu'un document n'est pas authentique. Ils discutent ensuite de l'importance de l'authenticité des documents historiques et des préjudices entraînés par leur falsification.

Conseils

- ▶ Préparez de faux documents, en y insérant volontairement des erreurs (mauvaises dates, signatures suspectes, usure artificielle...) que les élèves devront détecter.
- ▶ Aidez-les à enquêter et à faire preuve d'esprit critique en leur expliquant les véritables méthodes de détection des faux (détecteur UV, analyse de l'encre...).

26. Le marché des objets volés

Objectif

Amener les élèves à comprendre le fonctionnement du marché parallèle de biens patrimoniaux.

Description

- ▶ Les élèves jouent le rôle de vendeurs et d'acquéreurs sur un marché aux antiquités. Parmi les objets en vente, certains ont été volés ou sont des faux.
- ▶ Sur la base de leurs recherches sur le patrimoine, les élèves doivent identifier les objets issus de filières légales et illégales. Après l'activité, ils réfléchissent aux conséquences de ces marchés parallèles sur la culture et l'économie des pays concernés.

Conseils

- ▶ Préparez une série de cartes, chacune représentant un objet, en mélangeant des objets issus de filières licites et illicites. Chaque carte comporte une brève description, le parcours de l'objet et des indices pour les élèves (provenance non précisée, dates suspectes, etc.).
- ▶ Pendant la simulation, guidez les élèves en posant quelques questions clés, par exemple : « Comment vérifie-t-on que la vente de cet objet est légale? », « Quels risques prend-on en l'achetant? ». Pour finir, menez en classe une réflexion sur les préjudices que le marché parallèle peut causer à l'identité culturelle et à l'économie des pays concernés.

27. Vidéos sur la protection du patrimoine culturel

Objectif

Favoriser la créativité et la réflexion critique sur les atteintes au patrimoine culturel, en incitant à la réflexion via la création de supports audiovisuels consacrés aux principes de la Convention de Nicosie.

Description

- ▶ Les élèves doivent créer une vidéo de 5 minutes au maximum portant sur une question liée à la Convention de Nicosie (comme la protection, la restitution ou la conservation du patrimoine culturel).
- ▶ Tous les genres sont possibles : fiction, docufiction, documentaire, animation ou tout autre style audiovisuel, à condition que la vidéo soit consacrée aux défis éthiques, juridiques ou sociaux liés au patrimoine culturel.
- ▶ L'activité peut être menée en groupes, pour encourager la collaboration et l'échange d'idées entre élèves, ou individuellement.

- L'évaluation de la vidéo portera non seulement sur les aspects techniques et cinématographiques (choix éditoriaux, réalisation, montage...), mais aussi sur l'efficacité avec laquelle elle expose l'importance de protéger le patrimoine culturel et les conséquences juridiques des atteintes au patrimoine.

Conseils

- Donnez à vos élèves des ressources et des exemples de films courts pour les aider à saisir l'approche souhaitée et les sujets à traiter.
- Afin d'aider vos élèves à mettre le sujet en contexte, présentez brièvement la Convention de Nicosie et ses implications.
- Guidez vos élèves tout au long du processus de production audiovisuelle, en veillant à ce qu'ils comprennent à la fois les aspects techniques et la teneur du message.

Actions de suivi

- Le Conseil de l'Europe, par le biais de sa Division Culture et patrimoine pour la démocratie, pourrait organiser un concours annuel de vidéos, ouvert à différents niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur).
- Les meilleurs projets pourraient être récompensés, par exemple par la possibilité de participer à un échange culturel à Strasbourg et à Nicosie, occasion pour les élèves de présenter leur travail et de partager leur expérience avec d'autres jeunes s'intéressant au patrimoine culturel.

Exemples de courtes vidéos sur la protection du patrimoine culturel

- ***La caja (La boîte) (Observatorio de Educación Patrimonial en España, 14 minutes)***

Court-métrage sous forme de thriller, en espagnol, tourné en 2010 par des élèves dans le cadre d'une action de sensibilisation au patrimoine culturel.

Lien : www.youtube.com/watch?v=3ysjd4a6lbw&t=75s

- ***The restitution of stolen colonial art (Restitution des objets volés à l'époque coloniale) (DW, 28 minutes)***

Ce documentaire, en anglais, expose les défis et les débats entourant la restitution à leur pays d'origine des œuvres d'art que les puissances colonisatrices se sont appropriées.

Lien : https://www.youtube.com/watch?v=_w2Zmgl_KoA

- **Restitution des objets d'art africains : où en est-on ?** (AJ+ français, 7 minutes)

Ce documentaire de 2022 donne la parole à une historienne de l'art franco-béninoise, entre autres témoins, pour exposer les enjeux liés à la restitution des œuvres pillées à l'époque coloniale.

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=KZ90anH9pec>

- **How the destruction of monuments erases history (Détruire l'héritage culturel pour effacer l'histoire)** (DW, 25 minutes)

Ce reportage, en anglais, revient sur la destruction de monuments et des sites historiques comme moyen d'effacer la mémoire et l'identité d'un peuple. Les exemples cités vont de l'Égypte des pharaons aux conflits du XXI^e siècle.

Lien : https://www.youtube.com/watch?v=_rf1geagjMk

- **The destruction of memory (La destruction de la mémoire)** (Autlook Films, 2 minutes)

De Mostar à Palmyre, la bande-annonce de ce documentaire de 2016, en anglais, offre plusieurs exemples de destructions visant à effacer la mémoire et l'identité collectives.

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=B1HYa4jhIS0>

- **Restitución de patrimonio paleontológico y arqueológico (Restitution d'objets paléontologiques et archéologiques)** (Musée des sciences naturelles d'Argentine, 2 minutes)

Cette vidéo, en espagnol, retrace le retour au musée d'une collection d'objets qu'un particulier avait amassés et entrepris de revendre. Elle insiste sur le droit des populations à conserver leur patrimoine historique et culturel.

Lien : www.youtube.com/watch?v=5uJK4Mlg54Y

- **Vandalismo, patrimonio y urbanismo (Vandalisme, patrimoine et urbanisme)** (losreporterosCSTV, 8 minutes)

Ce reportage de 2017, en espagnol, montre en quoi les actes de vandalisme nuisent au patrimoine architectural et culturel jusqu'à entraîner parfois des pertes irréversibles.

Lien : www.youtube.com/watch?v=J-dPNY-Sd9k

- **End Trafficking, Save Culture (Stoppons le trafic, sauvons la culture)** (Unesco, 3 minutes)

Cette vidéo d'animation produite par l'Unesco en 2017, en anglais avec sous-titres français, alerte sur le trafic de biens culturels et sur ses conséquences pour l'identité et la mémoire collective.

Lien : https://youtu.be/J-WDjZvvyD4?si=bWW_0rfQ2o2rSNnT

► ***Unidos por el Patrimonio, Campaña de la UNESCO (Unis pour le patrimoine, campagne de l'Unesco)*** (Diagram, 3 minutes)

Cette courte vidéo d'animation de 2017, en espagnol, appelle à agir pour protéger le patrimoine culturel en péril, en particulier dans les zones touchées par des pillages et des conflits.

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=LJETZurSUxA>

► ***Pourquoi faut-il préserver le patrimoine ?*** (Campus Unesco, 2 minutes)

Cette courte vidéo de 2021, plutôt à l'attention des enfants, donne la parole à un responsable de l'Unesco. Elle est la 3e d'une série de 12 vidéos sur le patrimoine (les liens vers les autres vidéos sont dans l'entête de la vidéo).

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=AL54ueTlu-Y>

► ***¿Qué está en juego, en el tráfico ilícito de bienes culturales? (Commerce illicite de biens culturels : les enjeux)*** (Unesco Mexique, 30 secondes)

Ce clip de 2023, en espagnol, offre une illustration rapide des types d'objets archéologiques et culturels exposés aux trafics et rappelle la menace que cette pratique illégale fait peser sur l'identité mexicaine.

Lien : www.youtube.com/watch?v=jS8EEfnNYI4

► ***Vandals*** (École supérieure des métiers artistiques, 5 minutes)

Ce court-métrage d'animation de 2023, qui met en scène la rivalité entre deux adeptes du graff, peut alimenter une réflexion autour du vandalisme et des effets de l'ego sur l'état du patrimoine urbain.

Lien : www.youtube.com/watch?v=492PIRfKd7c

28. Campagne d'information

Objectif

Amener les élèves à créer des messages, à la fois courts et efficaces, pour sensibiliser à la conservation du patrimoine culturel.

Description

- ▶ Les élèves doivent créer des clips vidéo, de 20 secondes au maximum, centrés sur des messages positifs appelant à stopper les atteintes au patrimoine.
- ▶ Chaque clip doit comporter un slogan créatif et motivant.
- ▶ Cette activité pourrait donner lieu à un concours organisé par la Division Culture et patrimoine pour la démocratie. Les équipes lauréates pourraient se réunir dans un lieu consacré à la protection du patrimoine pour y échanger leurs idées avec les autres participants.

Conseils

- ▶ Pour inspirer vos élèves, donnez-leur des exemples de véritables clips de sensibilisation (réalisés par l'Unesco, par des musées...) montrant qu'une vingtaine de secondes suffisent pour envoyer des messages forts.
- ▶ Aidez vos élèves à imaginer un slogan clair et marquant en les encourageant à employer un langage simple et convaincant et des appels positifs à l'action (par exemple : « Pour l'avenir, protégeons le passé! »). Pour favoriser la réflexion et la participation, organisez ensuite un événement ou un concours lors duquel les élèves présenteront leurs vidéos et expliqueront leur message, conclu par des retours d'impressions ou un vote des autres élèves.

29. Le juste prix

Objectif

Sensibiliser les élèves à l'impact économique des crimes contre le patrimoine culturel au moyen d'un jeu interactif, fondé sur des données réelles.

Description

- ▶ Sur le modèle du jeu télévisé *Le juste prix*, les élèves doivent calculer le coût des travaux de restauration, des amendes ou des sanctions engendrés par des crimes contre le patrimoine. Ils comparent les montants calculés avec le prix de biens de consommation qu'eux-mêmes ou leur famille ont déjà achetés (places de concert, console de jeux vidéo, billets d'avion, séries de mangas, etc.).
- ▶ Les élèves apprennent en s'amusant, et le jeu les amène à réfléchir à la valeur du patrimoine.

Conseils

- ▶ En vue de l'activité, préparez des informations tirées d'exemples réels. Notez pour cela le coût de plusieurs travaux de restauration d'éléments du patrimoine, ou le montant d'amendes infligées pour recel ou fabrication de faux. Présentez ces données sous une forme claire et adaptée à l'âge de vos élèves, afin que le jeu soit à la fois pédagogique et réaliste.
- ▶ Mettez le jeu en rapport avec le quotidien de vos élèves. Pour cela, demandez-leur de comparer le coût des restaurations ou le montant des amendes avec des objets qui leur sont précieux (place de concert, smartphone, jeu vidéo...). Les sommes deviendront moins abstraites pour eux.
- ▶ Encouragez le débat et la réflexion critique. À l'issue du jeu, animez une brève discussion : vos élèves ont-ils été surpris par les montants trouvés ? Pensent-ils que le patrimoine culturel est assez protégé ou qu'au contraire, il n'est pas estimé à sa juste valeur ? Profitez de ce moment pour insister sur l'idée que le patrimoine a une valeur à la fois économique et culturelle.

30. Festival de cinéma

Objectif

Encourager la réflexion sur les crimes contre le patrimoine culturel via l'analyse de films et de documentaires, en lançant un débat sur les enjeux éthiques, juridiques et sociaux de la protection du patrimoine.

Description

Les élèves se voient présenter une sélection de films et de documentaires consacrés aux infractions visant le patrimoine culturel. Des conseils et des idées d'activités leur sont fournis, afin de favoriser un visionnage actif. Il est possible de diffuser les films en entier ou seulement une sélection de scènes.

Conseils

Il est recommandé de regarder les films en groupe et d'enchaîner sur un temps de débat et de réflexion. Posez des questions ciblées et proposez des activités pour animer la discussion ; assurez-vous que les élèves comprennent les enjeux présentés dans chaque film.

Films recommandés, par groupes d'âge

Pour les 10-12 ans

- ***Guardianes del patrimonio*** (série TVE, 2020) [disponible uniquement en espagnol]

Durée : une vingtaine de minutes par épisode.

Description : série de documentaires pédagogiques idéale pour aborder la question de la protection du patrimoine culturel. Chaque épisode revient sur une action de protection du patrimoine en Espagne. Informative et accessible, la série ne comporte aucune scène violente ou inappropriée. Les enseignants qui comprennent l'espagnol pourront la diffuser auprès de leurs élèves francophones en leur résumant ce qui est dit, éventuellement en s'aidant du sous-titrage espagnol (pas de sous-titrage en français disponible).

Groupe d'âge : adapté aux enfants de 10 à 12 ans.

Lien : www.rtve.es/play/videos/guardianes-del-patrimonio/

- ***Les héros du patrimoine*** (série france.tv, 2023)

Durée : 52 minutes par épisode

Description : cette série met en lumière des anonymes qui se battent pour sauver le patrimoine industriel de leur région, des friches industrielles aux chemins de fer en passant par le patrimoine religieux.

Groupe d'âge : adapté aux enfants de 10 à 12 ans.

Lien : <https://www.france.tv/france-3/les-heros-du-patrimoine/>

- ***L'affaire Klimt*** (Martin Smith et Jane Chablani, 2007)

Durée : 86 minutes

Description : ce documentaire, doublé en français, retrace l'histoire de Maria Altmann, qui s'est battue contre l'État autrichien pour récupérer cinq tableaux de Klimt dont sa famille avait été spoliée. Deux de ces tableaux, très célèbres, étaient des portraits de sa tante.

Groupe d'âge : adapté aux enfants de 10 à 12 ans.

Pour les 14 ans et plus

- ***Monuments Men*** (George Clooney, 2014)

Durée : 118 minutes

Description : cette fiction inspirée de faits réels raconte le sauvetage d'œuvres d'art dérobées par les nazis pendant la seconde guerre mondiale. Centrée sur les aspects historiques et culturels, elle convient aux élèves plus âgés.

Groupe d'âge : adapté aux élèves de fin de collège et lycée (à partir de 14 ans).

► **La Femme au tableau** (Simon Curtis, 2015)

Durée : 109 minutes

Description : cette fiction est inspirée de l'histoire de Maria Altmann, objet du documentaire *L'affaire Klimt*. Le film est parfait pour les élèves s'intéressant à l'histoire de l'art et à la défense des droits humains.

Groupe d'âge : adapté aux élèves de fin de collège et lycée (à partir de 14 ans).

► **Hitler vs. Picasso et les autres** (documentaire) (Claudio Poli, 2018)

Durée : 90 minutes

Description : ce documentaire, consacré au sort des œuvres d'art pendant la seconde guerre mondiale, revient notamment sur les œuvres volées par les nazis. Très pédagogique, il est conseillé aux élèves qui s'intéressent à l'histoire de l'art et du patrimoine pendant cette période.

Groupe d'âge : adapté aux élèves de fin de collège et lycée (à partir de 14 ans).

► **Le Train** (John Frankenheimer, Arthur Penn, 1968)

Durée : 133 minutes

Description : ce film, dont l'action se situe pendant la seconde guerre mondiale, suit le parcours d'un train chargé d'œuvres d'art volées. L'atmosphère dramatique et les scènes de combat réservent plutôt ce film aux élèves plus âgés.

Groupe d'âge : adapté aux élèves de fin de collège et lycée (à partir de 14 ans).

► **La hora de los valientes** (Antonio Mercero, 1998)

Durée : 99 minutes

Description : ce film d'aventures historique évoque lui aussi la protection du patrimoine en temps de guerre ; ici, les collections du musée du Prado en 1936. Axé sur les enjeux culturels et sociaux, il intéressera les élèves plus âgés.

Groupe d'âge : adapté aux élèves à partir de 14 ans.

À partir de 16 ans

► **Incognito** (John Badham, 1997)

Durée : 107 minutes

Description : ce thriller plonge les spectateurs dans l'univers d'un faussaire. Davantage destiné à un public adulte, il est conseillé aux élèves s'intéressant aux dessous du marché de l'art.

Groupe d'âge : adapté aux élèves de lycée (à partir de 16 ans).

► **L’Affaire Thomas Crown** (Norman Jewison, 1968)

Durée : 102 minutes

Description : ce thriller romantique, qui tourne autour d’une histoire de braquage d’œuvres d’art, plaira aux élèves qui aiment le suspense. De tonalité plutôt adulte, il présente une intrigue complexe qui risque de dérouter les plus jeunes.

Groupe d’âge : adapté aux élèves de lycée (à partir de 16 ans).

Note : si les activités s’adressent à des enfants, il est important d’en adapter le contenu et de sélectionner les films convenant le mieux à leur âge et à leur niveau. Les films conseillés à partir de 10 ans, comme *Les héros du patrimoine* et *L’affaire Klimt*, conviennent aux enfants aussi bien en termes de ton que de contenu. Pour les élèves du secondaire, des fictions comme *Monuments Men* ou *La Femme au tableau* sont appropriées. Nous vous conseillons néanmoins de les visionner en entier auparavant, pour vous assurer qu’ils correspondent au degré de maturité de vos élèves.

31. Who’s who ? (jeu)

Objectif

Amener les élèves à identifier des infractions visant des biens et leurs principaux protagonistes (coupables et autres).

Description

La règle du jeu est calquée sur celle de *Who’s who* : en posant des questions auxquelles on ne peut répondre que par « oui » ou « non », les élèves devinent l’identité d’une personne qui a porté atteinte au patrimoine ou, au contraire, a pris sa défense.

Conseils

- Préparez des profils de personnages clairs et adaptés à l’âge de vos élèves, assortis de faits marquants, pour qu’il soit possible de poser des questions fermées.
- Expliquez à vos élèves comment identifier plus vite les personnages en posant des questions stratégiques.
- Favorisez la participation et les apprentissages en incitant vos élèves à utiliser le champ lexical du patrimoine et à faire preuve d’esprit d’équipe.

32. La ronde des indices

Objectif

Permettre aux élèves d'identifier les crimes contre le patrimoine culturel (vol, vandalisme, trafic, etc.) et d'en mesurer l'impact au moyen d'une méthode active, fondée sur la recherche d'indices.

Description

Le jeu consiste à répondre à une série de questions à partir d'amorces d'informations données dans un document. Les élèves doivent compléter les indices présents dans le texte en effectuant des recherches, dans des ouvrages ou en ligne.

Étape par étape, ces indices les conduiront aux bonnes réponses.

Le texte proposé peut être utilisé directement comme support en classe ou comme modèle pour rédiger d'autres textes liés aux thèmes de la Convention de Nicosie. Au fil de l'activité, les élèves se familiarisent avec l'importance de protéger le patrimoine culturel et d'adopter une attitude responsable à son égard.

Il n'y a pas qu'une seule question, mais toute une série, si bien que les élèves doivent effectuer une recherche en plusieurs étapes pour élargir leurs connaissances sur les biens culturels et sur les comportements favorables à leur conservation.

Plusieurs thèmes intéressants sont envisageables : vols et détériorations, graffitis, trafic international, pyromanie, irrespect envers certaines langues ou certaines traditions, etc.

En restant fondé sur ce principe de « ronde des indices », le jeu pourra être adapté pour donner une plus large place aux enjeux abordés dans la Convention de Nicosie.

Conseils

Conduite du jeu en classe :

- ▶ Divisez la classe en équipes de trois à cinq élèves.
- ▶ Donnez à chaque équipe le texte de départ et les questions.
- ▶ Les élèves doivent trouver la réponse à chaque question avant de passer par la suivante.

- ▶ L'enseignant-e encadre le jeu et donne des indices supplémentaires si une équipe n'avance pas.
- ▶ À la fin du jeu, chaque équipe explique aux autres ce qu'elle a appris sur la protection du patrimoine.

Où chercher les réponses ?

1. Supports fournis par l'enseignant-e

Les supports suivants, adaptés au niveau des élèves, peuvent être préparés à l'avance :

- une série de documents : textes courts, photographies d'œuvres d'art, brèves biographies d'artistes, faits historiques, etc. ;
- un panneau affiché en classe comportant les informations clés ;
- des cartes donnant des indices supplémentaires.

2. Ouvrages de référence en classe

Si des livres d'histoire, d'histoire de l'art ou de culture générale intéressant sont à la disposition des élèves, pensez à le leur signaler.

3. Recherche guidée en ligne (si matériel disponible)

Si des tablettes, smartphones ou ordinateurs sont disponibles, autorisez des recherches rapides. Pour éviter que cela ne distraie vos élèves, vous pouvez :

- leur fournir une courte liste de sites recommandés (Wikipédia, musée du Louvre, Google Art & Culture, par exemple) ;
- limiter chaque recherche à une durée maximum (trois à cinq minutes par indice, par exemple).

4. Aide de l'enseignant-e

Si une équipe « sèche », donnez-lui des indices supplémentaires, par exemple :

- « Pensez à un impressionniste français qui a peint beaucoup de danseuses... »
- « Le tableau qui a été refusé au Salon de Paris représente un pique-nique... »

Astuces d'organisation :

- ▶ Avant le jeu, expliquez clairement aux élèves OÙ ils vont devoir chercher.
- ▶ En fonction du niveau des élèves et des objectifs d'apprentissage supplémentaires, décidez d'autoriser internet et les appareils mobiles ou de ne donner accès qu'aux supports physiques présents en classe. Dans le second cas, vous devrez peut-être adapter ou retirer certaines questions, ou intégrer les réponses dans le corps du texte.
- ▶ Si les recherches en ligne sont autorisées, désignez un seul membre par équipe « responsable du matériel ».

Exemple de texte et de questions

Pour les 10-12 ans	Version pour adolescents (13-16 ans)
Le mystère de l'art : suivez les indices !	En mission pour l'art : suivez les indices, résolvez le mystère
Le monde de l'art est plein de mystères et aujourd'hui, nous allons tenter d'en résoudre quelques-uns. Des indices se cachent dans ce texte... Nous allons le lire attentivement pour les trouver et répondre à toutes les questions. Attention, l'enquête commence ! L'histoire Il y a quelques décennies, un voleur s'est rendu célèbre non seulement pour avoir dérobé et copié des tableaux, mais aussi parce qu'il a fini par se repentir : il a aidé la police à retrouver des œuvres volées. L'un de ses plus célèbres méfaits date de 1981. Au petit matin, dans le village de Palencia, en Espagne, il s'est emparé d'une œuvre d'art. On l'a retrouvée plus tard, en France, mais hélas, il en manquait une partie. L'œuvre volée, réalisée en bois, appartenait à un style très ancien, datant du Moyen Âge. Ce style apparaît peu après que la première crèche de Noël fut créée dans un village en Italie. Un peintre célèbre de l'époque a peint une scène sur cet événement.	Vous allez plonger dans le monde de l'art. Les voleurs n'y manquent pas, les faussaires non plus, et parfois, des liens inattendus se créent entre artistes de différentes époques... Lisez attentivement le texte et appuyez-vous sur vos compétences pour répondre aux questions ! L'histoire Cette histoire (vraie) est celle d'un pillier d'objets d'art mondialement célèbre, non seulement pour ses méfaits, mais aussi parce qu'au bout de plusieurs années, il a changé de camp et s'est mis à aider la police à retrouver des œuvres volées. L'un de ses plus fameux cambriolages s'est produit en 1981 à Cerrato, petit village de la province de Palencia, en Espagne. Il y a dérobé une statue de l'époque romane. L'objet a plus tard refait surface, hélas incomplet, dans un magasin d'antiquités en France.

Le malfrat en question savait aussi peindre de faux tableaux. Il a déclaré un jour qu'il avait peint tant de copies d'un célèbre peintre français que plus personne ne savait quels tableaux étaient vrais et lesquels étaient faux. Le peintre français en question a joué un rôle très important pour les artistes après lui, au XIX^e siècle.

L'un de ces artistes peignait souvent des danseuses, dans différents cadres : en train de s'entraîner, de se reposer... Il aimait aussi copier les œuvres d'autres peintres, mais uniquement pour s'exercer – pas pour essayer de vendre des faux. Vous connaissez peut-être un de ses tableaux, où l'on voit une danseuse étoile en tutu blanc brodé de fleurs.

Il aimait aussi peindre des courses de chevaux. Il s'inspirait des nouvelles inventions, comme la photographie. Et en parlant de photographie : en 1959, le représentant d'un grand mouvement du cinéma a réalisé un film qui portait le même titre qu'un célèbre tableau d'un autre peintre du XIX^e siècle.

Ce tableau, les organisateurs d'un grand salon de peinture qui s'est tenu à Paris en 1863 n'en ont pas voulu. Mais il a pu être exposé, au Salon des Refusés. Le peintre s'est inspiré, notamment, d'un artiste qui vivait à Venise à la Renaissance, connu pour ses nus de femmes.

Pour finir, ce même artiste vénitien a peint le portrait, aujourd'hui exposé au musée du Prado à Madrid, d'un roi espagnol qui a vécu ses derniers jours dans un endroit où le malfrat évoqué en début de texte a réalisé l'un de ses plus gros cambriolages...

Cette œuvre datait du XII^e siècle ; elle appartenait à un style artistique médiéval, qui s'est développé peu après la création de la première crèche dans un village du Latium, en Italie. Parmi les scènes de la vie de saint François, on trouve une peinture représentant ce moment, réalisée par l'un des plus grands peintres italiens du Moyen Âge.

Le voleur était aussi un excellent faussaire. Il affirmait avoir réalisé entre 40 et 60 faux tableaux de Corot, peintre paysagiste français qui occupe une place essentielle dans l'apparition de mouvements comme l'impressionnisme, à la fin du XIX^e siècle.

L'un des plus fameux impressionnistes est Edgar Degas, connu pour ses tableaux représentant des danseuses. Bien qu'il n'ait jamais peint de faux, Degas a passé des heures à s'exercer en copiant des œuvres classiques. Vous connaissez peut-être l'un de ses tableaux les plus connus, où une danseuse soliste en tutu blanc brodé de fleurs occupe les deux tiers de la toile.

Degas a aussi peint d'autres sujets, comme des courses hippiques. Il a été fortement influencé par deux inventions récentes à son époque : la photographie et le cinéma. Ce n'est pas le seul lien entre son mouvement artistique et le cinéma ; en 1959, par exemple, l'un des réalisateurs phares de la Nouvelle vague a réalisé un long-métrage portant le même titre que le plus célèbre tableau d'Édouard Manet.

Ce tableau, jugé trop osé pour être exposé au Salon de Paris de 1863, a trouvé place au Salon des Refusés. Manet s'est inspiré, entre autres, d'une œuvre d'un peintre vénitien de la Renaissance qui fait aujourd'hui partie des collections du Louvre.

	Enfin, ce même artiste vénitien a peint le portrait, aujourd'hui exposé au musée du Prado à Madrid, d'un roi espagnol qui a vécu ses derniers jours dans un lieu où notre malfaiteur a sévi. Le voleur a emporté, entre autres, une œuvre importante d'un peintre flamand dont beaucoup de tableaux sont aujourd'hui exposés au Prado.
Questions et réponses 1. Comment s'appelait le pillier d'objets d'art qui s'est ensuite mis au service de la police ? R : René Alphonse van den Berghe, dit « Erik le Belge ». 2. Quelle est l'œuvre qui a été volée à Palencia en 1981 ? R : <i>La Vierge à l'enfant</i>, sculpture du XII^e siècle qui se trouvait dans l'église Santa María de Piasca, à Palencia (Castille-et-Léon, Espagne). 3. De quel type d'œuvre d'art s'agissait-il ? Il s'agissait d'une sculpture, plus précisément d'une sculpture sur bois polychrome de l'époque romane. 4. À quel style artistique cette sculpture appartient-elle ? R : Elle appartient au style roman. 5. Qui était le peintre français connu pour ses représentations de danseuses, et quels autres sujets aimait-il ? Edgar Degas ; il peignait des danseuses et des scènes de ballet, mais aussi des courses de chevaux et des femmes dans leur vie quotidienne.	Questions et réponses 1. Comment s'appelait le pillier d'objets d'art qui, plus tard, a aidé la police à retrouver des œuvres volées ? R : René Alphonse van den Berghe, dit « Erik le Belge ». 2. Quelle est l'œuvre qui a été volée à Palencia en 1981 ? <i>La Vierge à l'enfant</i>, sculpture romane du XII^e siècle, qui se trouvait à l'origine dans l'église Santa María de Piasca, dans la province de Palencia (Castille-et-Léon). 3. De quel type d'œuvre s'agissait-il et à quel style artistique appartenait-elle ? R : C'était une sculpture en bois polychrome dans le style roman, typique de l'art religieux médiéval. 4. Qui était Edgar Degas et quels sujets aimait-il peindre ? Edgar Degas était un peintre impressionniste français connu pour ses représentations de danseuses, de scènes de ballet, de courses de chevaux et de femmes vaquant à leurs occupations quotidiennes.

6. Quel célèbre tableau de Manet a été refusé au Salon de Paris ?

R: *Le Déjeuner sur l'herbe*.

7. De quel peintre vénitien Manet s'est-il inspiré pour son tableau ?

R: Le Titien, en particulier son œuvre *Concerto campestre* («Le concert champêtre»).

8. Quel est cet endroit où un roi espagnol est mort et où, plusieurs siècles plus tard, un cambriolage a eu lieu ?

R: Le lieu ciblé par le cambriolage est le monastère de Yuste, en Estrémadure (Espagne), où est mort le roi Charles Quint.

9. Pourquoi faut-il prendre soin du patrimoine culturel ?

Parce qu'il représente l'histoire, l'identité et la mémoire d'une société et parce qu'en le protégeant, on aide les générations futures à l'apprécier et à connaître ce qu'il a à nous apprendre.

5. Quel tableau de Manet a été refusé par le Salon de Paris et pourquoi est-ce une œuvre importante ?

Le Déjeuner sur l'herbe. Cette œuvre est importante parce qu'elle rompait avec les règles de l'art académique de son époque et a ouvert la voie aux différents mouvements de l'art moderne.

6 Quel lien y a-t-il entre le Titien et le tableau de Manet ?

Manet s'est inspiré d'un tableau du Titien, *Concerto campestre* («*Le Concert champêtre*»), pour peindre *Le Déjeuner sur l'herbe*.

7. Quel est ce lieu où un roi est mort et où des œuvres ont été volées ?

R: Le roi Charles Quint est mort au monastère de Yuste, en Estrémadure (Espagne), également visé par un cambriolage plusieurs siècles plus tard.

8. Qui est l'artiste flamand dont le tableau a été dérobé ?

Jheronimus van Aken, aussi appelé Hieronymus Bosch ou Jérôme Bosch.

9. Pourquoi faut-il protéger le patrimoine culturel de crimes comme le vol ou la falsification ?

Parce que le patrimoine culturel préserve l'histoire, l'identité et la mémoire d'une société et parce qu'en le protégeant, on permet aux générations futures de l'apprécier elles aussi et de connaître ce qu'il a à nous apprendre.

Objectifs clés de la Convention de Nicosie (très simplifiés)

- ▶ Protéger les biens culturels de crimes tels que le vol, le trafic ou le vandalisme.
- ▶ Encourager le respect et la préservation du patrimoine au sein de la société.
- ▶ Favoriser la coopération entre pays pour retrouver les œuvres d'art volées ou illégalement mises en vente.

Indices et questions correspondantes

Indice n° 1

Un célèbre malfrat, après avoir dérobé et copié de nombreux tableaux, s'est finalement mis à aider la police à retrouver des œuvres volées. Son cambriolage le plus célèbre a eu lieu en 1981 dans un village de Palencia, en Espagne.

Question : Comment ce célèbre voleur d'objets d'art s'appelait-il ?

Indice n° 2

L'œuvre d'art dérobée à Palencia en 1981 était une sculpture dans le style roman, et elle a été retrouvée plus tard, incomplète, dans un magasin d'antiquités en France.

Question : Quelle est l'œuvre qui a été volée à Palencia en 1981 ?

Indice n° 3

Cette œuvre était une sculpture dans le style roman, caractéristique de l'art religieux médiéval.

Question : À quel style l'œuvre d'art volée à Palencia appartenait-elle ?

Indice n° 4

Cette œuvre était de style roman, représenté notamment par de nombreuses statues en bois.

Question : À quel style artistique cette œuvre d'art appartenait-elle ?

Indice n° 5

Corot a influencé de nombreux artistes dont Edgar Degas, connu pour ses tableaux représentant des danseuses et des scènes de ballet.

Question : Qui était Edgar Degas et quels sujets aimait-il peindre ?

Indice n° 6

Édouard Manet a peint une œuvre d'art révolutionnaire pour son époque, qui a été refusée au Salon de Paris en 1863, puis exposée au Salon des Refusés.

Question : Quel célèbre tableau de Manet a été refusé au Salon de Paris ?

Indice n° 7

Le tableau de Manet, *Le Déjeuner sur l'herbe*, s'inspirait en partie d'une œuvre du Titien, un peintre vénitien.

Question : Quel lien y a-t-il entre le Titien et le tableau de Manet ?

Indice n° 8

L'un des tableaux dérobés par le célèbre voleur se trouvait dans le monastère de Yuste, où le roi d'Espagne Charles Quint a vécu ses derniers jours.

Question : Où ont eu lieu la mort du roi, et le cambriolage ?

Indice n° 9

Le trafic de biens culturels, le vandalisme et le vol portent gravement atteinte au patrimoine culturel des sociétés touchées.

Question : Pourquoi faut-il protéger le patrimoine culturel ?

Compétences sur le sujet des crimes contre le patrimoine : grille d'évaluation

Vous trouverez ci-dessous une grille pouvant servir à évaluer les différentes compétences associées aux apprentissages sur le sujet des crimes contre le patrimoine. Elle comporte six catégories : 1. Connaissance des concepts, 2. Respect du patrimoine, 3. Sensibilisation, 4. Comportement et engagement, 5. Transposition des acquis et 6. Analyse critique.

Comment utiliser ce tableau ?

- **Adaptation à l'âge :** pour les 10-12 ans, il est suggéré de donner la priorité à la catégorie « Respect du patrimoine » et aux activités pratiques. Pour les 13-16 ans, on pourra donner plus de poids aux aspects « Transposition des acquis » et « Analyse critique ».
- **Pour une évaluation constructive :** la grille peut être utilisée non seulement pour noter les élèves, mais aussi pour leur permettre de réfléchir eux-mêmes à leurs progrès et aux domaines dans lesquels ils peuvent encore s'améliorer.

Grille d'évaluation

Catégorie	Objectif d'apprentissage	1	2	3	4
1. Connaissance des concepts	Reconnaître l'importance de protéger les biens culturels contre les activités criminelles				
	Savoir expliquer les objectifs de la Convention de Nicosie, centrée sur la prévention des infractions visant les biens culturels				
	Distinguer les biens meubles (sculptures, objets) et les biens immeubles (monuments, sites archéologiques)				
	Mettre des exemples en rapport avec les types d'infractions définies dans la Convention de Nicosie (vol et autres formes d'appropriation illégale, fouilles et prélèvements illégaux, importation illicite, exportation illicite, acquisition, mise sur le marché, falsification de documents, destruction et détérioration)				
	Connaître le rôle des conflits et des pillages dans la perte de patrimoine culturel				
2. Respect du patrimoine	Repérer les biens culturels importants au niveau local et savoir dire ce qui en fait la valeur artistique ou historique				
	Avoir réfléchi à l'importance de la protection des biens culturels pour les générations futures et savoir l'expliquer				
	Savoir expliquer l'importance de la préservation des biens culturels pour l'identité collective				
	S'intéresser à des cas réels de trafic de biens culturels et à leur impact historique, notamment à des crimes tels que le pillage, la destruction, le vol, la falsification et le commerce illicite de biens culturels et à leurs conséquences juridiques et culturelles				

3. Sensibilisation	Participer à des discussions sur les moyens de préserver le patrimoine culturel en péril (local ou international)				
	Réfléchir au rôle de la collectivité dans la protection du patrimoine culturel				
	Entrer en empathie avec les sociétés dont le patrimoine a été touché par des pillages ou des conflits				
	Proposer des idées pour sensibiliser notre entourage à la protection du patrimoine				
4. Comportement et participation	Effectuer un travail collaboratif efficace, en groupe, sur des activités liées au patrimoine				
	Respecter les idées des autres pendant les discussions et les activités créatives				
	Participer de façon positive, en proposant des solutions aux problèmes présentés (comme le pillage ou la détérioration)				
	S'investir activement dans des travaux de conservation symbolique (maquettes, simulation d'opérations de conservation, etc.)				
5. Transposition des acquis	Mettre les principes de la Convention de Nicosie en rapport avec d'autres situations de protection de la culture				
	Proposer des actions, réelles ou symboliques, pour prévenir les atteintes au patrimoine culturel dans notre environnement				
	Communiquer de manière claire et créative sur l'importance de protéger le patrimoine culturel, à l'attention de différents publics				

6. Analyse critique	Se forger une opinion sur les actions internationales visant la restitution des biens culturels pillés				
	Analyser un cas de pillage ou de destruction d'un bien culturel et proposer des solutions pour éviter que ce cas ne se reproduise				
	Comparer les politiques de protection du patrimoine de différents pays en évaluant leurs points forts et leurs points faibles				
	Réfléchir aux implications sociales, économiques et culturelles de la perte de patrimoine culturel et savoir argumenter en faveur de sa protection				

Tableau des activités et des lieux adaptés à leur organisation

Activités	Ecole	Musée	Partout
1. Détectives du patrimoine (jeu de rôles)	✓		
2. Pour ne pas oublier	✓	✓	
3. Carte du patrimoine en péril	✓		✓
4. Le patrimoine sur les lieux de conflit	✓	✓	✓
5. Perdu, retrouvé	✓	✓	✓
6. Les conservateurs de musée	✓	✓	✓
7. Promenade patrimoniale	✓	✓	
8. Non au pillage !	✓		✓
9. Le patrimoine au fil du temps	✓	✓	✓
10. Photographies d'un patrimoine fragile	✓	✓	✓
11. La restitution d'un bien culturel (jeu de rôles)	✓		
12. Prévention des crimes contre le patrimoine : campagne d'affichage	✓		✓
13. Quiz : « Et ça, c'est légal ? »	✓	✓	✓
14. Chasse au trésor	✓	✓	
15. Crimes contre le patrimoine : frise chronologique	✓		✓
16. Patrimoine en péril, le dilemme (débat)	✓	✓	
17. Cartes et statistiques	✓		

Activités	Ecole	Musée	Partout
18. Mon patrimoine, mon histoire (atelier créatif)	✓		
19. Création de brochures	✓		✓
20. Chronologie de attaques contre le patrimoine	✓		✓
21. Clio et la sculpture grecque (récit)	✓	✓	✓
22. Combien le patrimoine culturel vaut-il ? (débat)	✓	✓	✓
23. En reportage	✓		
24. Procès d'un voleur d'objets d'art	✓		✓
25. La fabrique de faux documents	✓		✓
26. Le marché des objets volés	✓		✓
27. Vidéos sur la protection du patrimoine culturel	✓	✓	✓
28. Campagnes d'information	✓		✓
29. Le juste prix	✓		
30. Festival de cinéma	✓		✓
31. Who's who ? (jeu)	✓	✓	✓
32. La ronde des indices	✓	✓	✓

Les auteurs

Olaia Fontal Merillas

Directrice de l'Observatoire de l'éducation au patrimoine en Espagne (OEPE)

Département de Didactique de l'expression musicale, plastique et corporelle

Faculté d'Éducation et de Travail social, bureau 126

Université de Valladolid

Pablo de Castro Martín

Observatoire de l'éducation au patrimoine en Espagne (OEPE)

Département de Didactique de l'expression musicale, plastique et corporelle

Faculté d'Éducation et de Travail social, bureau 124

Université de Valladolid

Alejandra López-Mera

Observatoire de l'éducation au patrimoine en Espagne (OEPE)

Département de Didactique de l'expression musicale, plastique et corporelle

Faculté d'Éducation et de Travail social

Université de Valladolid

La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (Convention de Nicosie) a pour but de prévenir et combattre le trafic illicite ainsi que la destruction ou le dommage intentionnel des biens culturels en établissant diverses infractions pénales (vol ; fouilles illégales ; importations et exportations illégales ; falsification de documents ; acquisitions et mises sur le marché illégales). Ouvert à la signature de tout pays dans le monde, il œuvre également à favoriser la coopération internationale dans la lutte contre ces crimes, qui détruisent le patrimoine culturel mondial.

Sensibiliser aux crimes contre le patrimoine est une réponse éducative à la Convention de Nicosie, en tenant compte des différents processus (connaissance, compréhension, respect, valorisation, soin, appréciation et transmission) qui organisent l'apprentissage du patrimoine. Il comprend un ensemble d'activités éducatives spécifiques à chacun de ces aspects, incluant des jeux de rôle, des jeux de société et des jeux de cartes ; des compétitions pour élèves et enseignants ; des activités participatives pour la production de supports audiovisuels partagés via les réseaux sociaux, ainsi que le développement d'applications pour les appareils mobiles ou les formats web, permettant la prise de conscience à travers les processus patrimoniaux et l'apprentissage.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE